

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire Séance du 24 mai 2012

Membres élus présents ou représentés : M. Alfredo Gomez-Muller, Mme Cécile Gueiffier, M. Hubert Lardy, M. Olivier Motret, Mme Jocelyne Peigney, Mme Valérie Pennequin, M. Jean-Claude Soret, M. Francis Bourreau, Mme Sandrine Dallet-Choisy, M. Pierre Antoine Dessaux, Mme Christine Fauvelle-Aymar, Mme Cécile Goi, M. René Mokoukolo, M. Sébastien Salvador-Blanes, M. Kenan Barbier, M. Maximilien Bullett, M. Mathieu Cluzel, Mlle Clotilde Fontaine, Mlle Charlie Jacquier, M. Arnaud Lecoffre, M. Tristan Levillain, Mlle Carol-Anne Loher-Jamot, M. Okana Rodrial Ngandzien, M. Julien Ouvrard, Mlle Mathilde Payen, M. Florian Ringuet, M. Bertrand de Buhren (suppléant), Mlle Mélanie Thongsith, M. Auréline Vinay, Mme Hélène Bezard, Mme Carole Dervault, Mme Christine Hervé, Mme Marie-Christine Jossec, Mme Mireille Motteu, Mme Marie-Anne Boissière, M. Jean-Marie Ginesta, M. Stéphane Blardat.

Membres à titre consultatif : Mme Bénédicte Delaunay, M. Arnaud Giacometti, Mme Christine Poirier, Mme Martine Pelletier, M. Bernard Buron, M. Alain Gueiffier, Mme Véronique Brechet, M. Sébastien Boyer, Mme Emmanuelle Fargues, Mme Lucie Fazilleau, Mme Caroline Gonzalez, Mme Joëlle Lardon, M. Benoit Wolf.

Correspondants pédagogiques : M. Pascal Chareille, M. Alexis Chommeloux, M. Christophe Hourieux, Mme Bénédicte Montigny, M. Pierre Mouzet, Mme Concetta Pennuto, Mme Claudine Tacquard.

Nadine Imbault débute la séance en saluant les nouveaux élus. Elle se présente et invite les élus à en faire de même lors d'un tour de table.

Elle présente la composition du conseil notamment en ce qui concerne les personnalités extérieures et les membres à titre consultatif.

Elle présente également les rôles et activités du conseil.

Le CEVU est une instance consultative où les étudiants sont représentés à parité avec les enseignants. Il est compétent pour toutes les questions relatives à la pédagogie et à la vie étudiante.

Nadine Imbault précise que ces deux aspects sont examinés à chaque CEVU, Bénédicte Delaunay, Vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap et de l'égalité femmes-hommes, assurant la responsabilité des aspects vie de l'étudiant.

Le CEVU est consulté sur les orientations en matière de formation initiale et continue sur :

- ***les demandes d'habilitation des diplômes, projets de nouvelles filières***
- ***l'évaluation des enseignements***

A Tours, l'évaluation des enseignements a été mise en place dans toutes les formations, elle est aujourd'hui plus ou moins développée selon les filières. L'évaluation des enseignements fait partie des indicateurs demandés par le ministère. Un groupe de travail va être constitué, comprenant des membres du CEVU, un membre du CA et des personnes sollicitées pour leur expertise (scolarités, OVE, directeur de composante,...). Les objectifs de ce groupe sont d'étudier le rythme des évaluations à mener, les questionnaires, et surtout l'exploitation des évaluations par les équipes pédagogiques. Eric Blin, MCF en géographie a accepté d'être l'animateur de ce groupe de travail.

- ***les mesures de nature à permettre la mise en œuvre de l'orientation des étudiants et de la validation des acquis, à faciliter leur entrée dans la vie active***

Ces dispositifs s'appuient sur la Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle, la MOIP (ancien SUIO).

Les modules de préparation à l'insertion professionnelle sont intégrés dans toutes les maquettes de licence dès cette année et en master l'année prochaine.

Il s'agit de valoriser l'acquis des compétences aussi bien disciplinaires que transversales, de développer la capacité d'autonomie des étudiants, d'aider les étudiants à identifier leurs compétences.

Les groupes de travail « enjeux et limites de l'approche par compétences » dans les différents domaines (Lettres et Langues, Arts et Sciences Humaines ; Sciences et Techniques ; Droit, Economie et Sciences Sociales) ont été mis en place. Le bilan du travail sera présenté à la rentrée ainsi que la suite à donner.

- **les mesures de nature à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives qui leur sont offertes**

En s'appuyant sur le service culturel, le service des sports et le bureau vie de l'étudiant (BVE), l'université cherche à encourager les activités des étudiants en dehors de leur cursus disciplinaire, activités de nature à enrichir leur vie d'étudiant, renforcer leur citoyenneté et leur sentiment d'appartenance à l'université.

Ex. passeport culturel étudiant (PCE), Packsport, UEL engagement étudiant qui permet de valoriser un engagement bénévole associatif ou citoyen. Le FSDIE contribue à financer les projets associatifs.

L'université souhaite lors de ce mandat favoriser l'engagement étudiant à l'université par de nouvelles mesures (statut de l'élú étudiant, aménagement des rythmes universitaires...) et accroître les responsabilités des étudiants (mise en place du conseil étudiant du BVE). Elle veut également soutenir davantage les associations et favoriser leur développement (second VP étudiant chargé de la vie associative - organisation d'un forum des associations en octobre prochain).

- **les mesures relatives à améliorer les conditions de vie et de travail, notamment sur les mesures relatives aux activités de soutien, aux œuvres universitaires et scolaires, aux services médicaux et sociaux**

L'université souhaite accentuer sa coopération avec le CROUS s'agissant notamment de l'accompagnement des étudiants, de l'action sociale, du logement et de la restauration. Des étudiants siègent au CA du CROUS, de même que la VP vie étudiante, ce qui facilite cette coopération.

Cf. projets d'extension du tutorat en résidence - groupe de travail restauration qui a fait un certain nombre de propositions, dont celle d'amorcer une réflexion sur les rythmes universitaires.

Avec le SUMPPS et les étudiants relais-santé, l'université développe des actions de promotion de la santé (lutte contre les addictions, plan d'alerte et de prévention du suicide, sécurité routière, éducation nutritionnelle...).

- **les mesures relatives aux activités de soutien aux bibliothèques et aux centres de documentation**

La Bibliothèque Universitaire travaille de plus en plus avec les équipes pédagogiques. On trouve maintenant de la méthodologie documentaire dans les maquettes de licence. Il est prévu une rencontre entre les personnels de bibliothèque et les responsables de filière pour développer sur les L2 et L3 ce qui a été amorcé en L1. Il est aussi prévu d'impliquer les collègues de la bibliothèque dans une formation plus systématique des étudiants de master.

Il est également consulté sur les mesures d'aménagement de nature à favoriser l'accueil des étudiants handicapés

Avec la Mission Handicap, l'université cherche à améliorer l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap et aider à leur insertion professionnelle. Ils peuvent demander à bénéficier d'aménagements de leurs études (tutorat, preneurs de notes, assistants...) et de leurs examens (tiers-temps, ordinateur, secrétariat...).

Cf. mise en place d'une UEO engagement étudiant « Autour du handicap » pour sensibiliser les étudiants et favoriser des projets dans ce domaine. Création de référents enseignants et projet de trinômes avec des référents étudiants.

Il garantit les libertés syndicales et politiques des étudiants

Le CEVU élit en son sein un vice-président étudiant chargé des questions de vie étudiante en lien avec les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

En dehors de ces attributions du CEVU selon le texte de loi, nous travaillerons aussi sur :

- les innovations pédagogiques, notamment pour mieux accompagner des publics particuliers (salariés, sportifs de haut niveau, étudiants en situation de handicap, stagiaires de formation continue, étudiants en difficulté ou au contraire ayant plus de facilités, plus d'exigences) ;
- renforcer le rôle des équipes pédagogiques avec plus particulièrement l'appropriation par les équipes des bilans des formations (nous avons mis en place l'évaluation des enseignements, les rapports de jurys, les bilans de l'insertion professionnelle, il faut maintenant les utiliser pour faire évoluer nos formations) ;
- formation des enseignants.

Nadine Imbault décrit ensuite le mode de fonctionnement du CEVU :

- une réunion le jeudi après-midi tous les mois,
- le lieu du conseil varie sur les sites des différentes composantes,
- la commission permanente se réunit 2 semaines avant le CEVU pour préparer l'ordre du jour, dégager les thèmes des groupes de travail, préparer un thème de réflexion abordé en CEVU
- les groupes de travail comprenant des membres du CEVU entourés de personnes invitées et un membre du Conseil d'Administration (CA) pour les sujets les plus importants. Les propositions des groupes de travail sont présentées en CEVU, débattues et votées avant d'être soumises au vote du CA.
- des séminaires pédagogiques sont organisés chaque année (par exemple : pratiques pédagogiques originales, compétences, formation par apprentissage, ...) selon les propositions des membres du CEVU ou les besoins qui se dégagent des discussions en conseil.

1.- Approbation du compte rendu du CEVU du 15 mars 2012

Le compte rendu est adopté par 34 voix pour et deux abstentions.

2.- Election du Vice-Président Etudiant (VPE) CEVU

En préliminaire Nadine Imbault énonce les missions du Vice-Président étudiant du CEVU.

Elle rappelle également que Thomas Thuillier a été élu Vice-Président délégué à la vie associative auprès de Bénédicte Delaunay, Vice-Présidente chargée de la vie étudiante.

Deux candidats se présentent à l'élection de la fonction de Vice-Président Etudiant, Maximilien Bullett, élu Assos étudiant en Economie, et Julien Ouvrard élu UNEF et associations, étudiant en anglais.

Les deux candidats se présentent au suffrage du conseil (36 votants).

1^{er} tour : Maximilien Bullett obtient 20 voix

Julien Ouvrard obtient 16 voix.

Est élu Maximilien Bullett.

3.- Election de représentants aux différents conseils et commissions

✦ A la commission permanente CEVU

- Nadine Imbault informe le conseil du rôle de la commission permanente (CP) du CEVU. Celle-ci est notamment chargée d'arrêter l'ordre du jour du CEVU, de dégager les thèmes des groupes de travail, de préparer les thèmes proposés en débat au CEVU, elle instruit également certains dossiers et émet des expertises.

Remarque : les points à inscrire à l'ordre du jour du CEVU doivent parvenir au SEVE (exclusivement à l'adresse cevu@univ-tours.fr) avant cette réunion. Ceci permet d'envoyer les documents dans des délais raisonnables aux élus afin qu'ils puissent les étudier.

Elle est ainsi composée :

- Deux représentants (un représentant des professeurs et un pour le collège des autres enseignants) pour les Sciences Humaines et Sociales (SHS) et deux représentants Sciences Santé et Technologie (SST),

- Un représentant des personnels BIATSS,

- Un représentant par liste étudiante donc 3 élus.

Sont également membres de la commission permanente, les vice-présidents étudiants, la vice-présidente chargée de la vie étudiante, la vice-présidente chargée de l'orientation et de l'insertion, la directrice des formations, la secrétaire du CEVU.

Sont invités selon l'ordre du jour, les responsables de bureaux du SEVE et le directeur de la vie de l'étudiant, ainsi que toute personne intéressée par les points à aborder.

Sont candidats

Chez les PR SHS : Jocelyne Peigney

Chez les PR SST : Jean-Claude Soret obtient 17 voix

Cécile Gueiffier 19 voix

Mme Gueiffier est élue

Chez les MCF SHS : Pierre-Antoine Dessaux obtient 11 voix

René Mokoukolo obtient 25 voix

M. Mokoukolo est élu

Chez les MCF SST : Sandrine Dallet-Choisy

Chez les BIATSS : Mireille Motteau

Chez les étudiants :

Pour la liste ASSO : Aurélien Vinay

Pour la liste MET : Mathieu Cluzel

Pour l'UNEF : Julien Ouvrard

✦ Aux commissions du Fonds de Solidarité de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) : Aide aux projets et Aide à l'inscription des étudiants

Pour la partie relative à l'Aide aux projets, il faut désigner 6 étudiants élus du CEVU.

- Mélanie Thongsith

- Arnaud Lecoffre

- Tristan Levillain

- Mathieu Cluzel
- Carol-Anne Loher-Jamot
- Okana. Rodrial Ngandzien

Pour la partie Aide sociale (aide à l'inscription), il faut désigner 2 étudiants élus du CEVU et deux enseignants désignés par le CEVU.

Etudiants : Charlie Jacquier
 Julien Ouvrard
 Enseignants : Sandrine Dallet-Choisy
 Christine Poirier

- ✦ Au conseil culturel,
 Il faut un personnel BIATSS, un personnel enseignant, un étudiant.
 Etudiante : Mathilde Payen
 Personnel BIATSS : Marie-Christine Jossec
 Personnel enseignant : Olivier Motret

4 - Informations générales

- Les membres élus enseignants du CEVU vont être sollicités pour être rapporteur sur les dossiers d'avancement des enseignants.
- Le prochain CEVU débutera par un conseil restreint aux enseignants pour voter les primes de responsabilité pédagogiques. Il aura lieu le 21 juin à l'UFR des Sciences et Techniques.

- ✦ Institut Régional de Formation en Masso-Kinésithérapie d'Orléans (IRFMK)

L'arrêté pris par le Ministère du Travail et de l'Emploi et de la Santé, en date du 10 avril 2012 augmente la capacité d'accueil de l'IRFMK de 60 à 75 places pour la rentrée 2012 puis à 90 places en 2013. Le nombre de places réservées aux étudiants issus de la PACES (Première Année Commune des Etudes de Santé) passe ainsi de 48 à 55 en 2012 puis 63 en 2013. En parallèle, 3 places seront réservées en 2012 à des étudiants issus de licence de biologie de Tours, puis 6 places à partir de 2013. Six places sont destinées aux étudiants de licence de biologie d'Orléans, 11 places en STAPS en 2012, puis 15 places à partir de 2013 (université d'Orléans).

- ✦ Unités d'enseignement d'ouverture (UEO) :

Nadine Imbault présente le cahier des charges des UE d'ouverture. Ces UE vont remplacer les UE libres, même si le principe reste globalement le même (3 points ECTS, coefficient 1, 20 heures de cours entre le Semestre 2 de licence et le semestre 6, cours réservés aux filières LMD).

Le cahier des charges précise l'organisation des UEO ainsi que les parcours qui seront proposés. Une commission issue du CEVU sera chargée d'arrêter avant chaque début d'année les cours constituant les UEO (pour toute l'année).

Pour la préparation de la rentrée prochaine, la commission permanente assurera le rôle de la commission UEO.

5.- Pédagogie

Présentation du C2i par Alexandre Cochard responsable du C2i pour l'université

A la rentrée prochaine, A Cochard sera affecté à l'Université François-Rabelais en tant que coordonnateur du C2i. Il sera notamment chargé du recrutement des chargés de cours et de l'harmonisation pédagogique.

A Cochard rencontre au fur et à mesure les composantes afin de réaliser un état de lieu et de préparer la rentrée prochaine.

Tous les étudiants de licence devront passer le C2i, mais il ne sera pas obligatoire de le réussir pour accéder à un master de notre université. Des cours en présentiel ont été prévus dans toutes les maquettes qui entreront en vigueur en septembre.

M. Cochard informe que pour acquérir le C2i niveau 1, il faut constituer un dossier de Compétences et passer un QCM de certification C2i couvrant les 5 domaines du référentiel.

La validation se fera suivant les différents domaines de compétences en fonction des dossiers et des résultats au QCM. Un domaine est validé si la pratique et la théorie de ce domaine sont validées.

Si les 5 domaines sont acquis, le C2i niveau 1 est validé.

Le candidat ajourné au C2i niveau 1, garde l'acquis de ses domaines validés pour une session ultérieure.

Demande de modification de Diplôme Universitaire (DU) et Diplôme Interuniversitaire (DIU)

UFR Médecine

Avant de traiter particulièrement les demandes de l'UFR de Médecine, Nadine Imbault donne quelques informations aux membres du conseil sur les DU et DIU.

Le diplôme d'université est différent des diplômes universitaires comme la licence, le master ou le doctorat, qui sont des diplômes nationaux, c'est-à-dire des "diplômes d'Etat", habilités par le ministère. Le diplôme d'université correspond à un domaine restreint, à vocation temporaire ou professionnelle. C'est un complément à un cursus, il atteste d'un niveau, d'une certaine compétence dans un domaine précis. Chaque université habilite ses propres DU spécifiques. Le mode d'accès, la durée des études, le mode d'évaluation peuvent être très différents selon le but professionnalisant du diplôme. La plupart des DU, toutefois, sanctionnent une formation étalée de 1 jusqu'à 36 mois dont l'organisation est variable : session de un ou plusieurs jours plusieurs fois par an, week-ends...

Les DU sont organisés par une seule université, tandis que les DIU associent plusieurs universités pour organiser la même formation (qui a souvent lieu dans les différentes villes).

Ils ne rentrent pas dans le système LMD et aucune université ne peut exiger l'obtention d'un DU "complémentaire" pour la validation d'un diplôme d'Etat LMD. Ces diplômes sont gérés en autonomie locale, c'est-à-dire hors de la dotation globale du ministère (dotation par étudiant) et leurs tarifs sont alignés sur ceux de la formation continue du secteur privé. Ils sont particulièrement nombreux dans le domaine de la médecine.

✚ Transformation du DU Education pour la Santé/Education thérapeutique en DIU pour la rentrée :

La date d'ouverture de ce DU remonte à l'année 2004-2005. Le dernier renouvellement de ce diplôme est 2010. Le conseil de l'UFR du 2 avril 2012 a donné un avis favorable.

L'intégration de DIU implique de former des acteurs à l'éducation pour la santé et l'éducation thérapeutique capables de promouvoir la santé dans le territoire.

Les conditions d'inscription concernent les étudiants inscrits dans le 2^{ème} ou 3^{ème} cycle des études médicales, odontologiques ou pharmaceutiques, les professionnels ayant un terrain d'exercice professionnel en rapport avec l'éducation pour la santé et l'éducation thérapeutique (secteurs sanitaires, médico social, social) et les professionnels ayant au moins 3 années d'expérience professionnelle.

La durée totale de la formation est 165 heures (53 h de cours, 112 h de TP) et la production d'un mémoire.

Il est remarqué en séance qu'il faut davantage préciser le niveau de sortie, entre niveau 2 et niveau 3. Le SEVE apportera la correction aux dossiers en fonction des précisions du porteur du projet.

Le CEVU adopte à l'unanimité les modifications concernant ce diplôme.

Demande de modifications de maquettes

UFR Lettres et Langues

✚ Master franco-allemand concernant la mise en place du double diplôme

Ce point est retiré de l'ordre du jour car le dossier, certes prometteur, n'est pas encore totalement finalisé, du fait d'harmonisations nécessaires avec l'université de Bochum.

Ce dossier sera présenté lors du prochain CEVU si le diplôme ouvre à la rentrée prochaine, ultérieurement s'il ouvre à la rentrée 2013. En effet, l'université de Bochum doit soumettre le projet à une certification nationale qui peut prendre une année.

UFR Arts et Sciences Humaines

✚ Master Sciences Humaines et Epistémologie de l'Action

Les spécialités du Master Sciences Humaines et Sociales, Philosophie et Sciences de l'Education avaient reçu un avis défavorable de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP). Le dossier a donc été complètement remanié en regroupant dans une même mention les 2 domaines avec 2 spécialités : Philosophie et pratiques et sciences de l'éducation et de la formation. Chaque spécialité aura 2 parcours.

Cependant, la maquette n'était pas rédigée dans sa globalité lors de la validation par le CNESER. Ce dossier a donc été soumis en interne à l'expertise de deux membres du CEVU comme ce fut le cas pour l'ensemble des projets de l'université. Le dossier présenté ici tient compte des remarques des élues ayant conduit l'expertise.

Il est prévu de proposer une partie des enseignements à distance par e-learning. La mise en place de cette modalité a été décrite.

Les objectifs professionnels ainsi que le public visé ont été précisés. Il est montré l'ouverture du département de philosophie vers les autres composantes avec une offre de modules qui pourront intéresser des étudiants d'autres masters.

Les perspectives de l'adossement recherche ont été précisées également.

Le conseil de perfectionnement a été modifié avec introduction de professionnels extérieurs à l'université et d'anciens étudiants.

Il est d'ailleurs rappelé que des conseils de perfectionnement doivent être présents dans toutes les formations. Un groupe de travail « conseil de perfectionnement » s'est tenu dans l'objectif de déboucher sur une « charte » qui est en cours de rédaction.

Il reste des erreurs dans le compte des heures, des crédits ECTS qui ont été signalées aux porteurs de projet. De plus, la version des modalités de contrôle des connaissances n'est pas celle de l'établissement.

Le dossier est adopté sous réserve des modifications signalées.

UFR Sciences et Techniques

✦ **Modification du M1, spécialité Hydrosystème et Bassins Versants,**

Le CEVU n'avait pu examiner ce dossier car il avait été refusé au préalable par le conseil d'UFR des Sciences et Techniques en raison d'un volume de travaux pratiques trop élevé.

Compte tenu des remarques de l'UFR, il est proposé de revenir aux heures CM, TD, TP de la maquette habilitée pour les modules UE7 et UE13 et de maintenir la transformation des heures TD en TP pour les enseignements de tronc commun se déroulant en salle informatique.

Le CEVU donne un avis favorable à l'unanimité.

✦ **Modification du Master 2^{ème} année Ecologie comportementale, évolution et biodiversité**

Introduction de cours en langue anglaise pour une quotité de 20 à 25% ; les examens auraient lieu en français pour les étudiants français et en anglais pour les étudiants étrangers.

Changement d'intitulé de l'UE 9.8 « Reproduction de la faune sauvage et gestion de la biodiversité ».

L'avis est favorable à l'unanimité.

6.- Vie de l'Etudiant

✦ **Bilan des commissions d'aide à l'inscription du service de formation continue (FC) 2011/2012**

Durant cette année universitaire, la commission a examiné 31 dossiers de stagiaires en FC insérés dans des formations initiales, lors de 4 commissions.

Les UFR concernés sont ASH (5), Droit (6), Lettres (7), Sciences (2) et Pharmacie (1).

Le niveau de diplômes des demandeurs est Doctorant (1), Master2 (17), Master1 (6), Licence 3 (1), Licence2 (1), Licence1 (2) et DU (3).

Le total des aides accordé s'élève à 19 189€.

A la différence des années précédentes, l'exonération accordée aux stagiaires a été de 60% de la totalité des frais de formation au lieu de 50%.

Sur 31 dossiers, 17 dossiers représentent des stagiaires inscrits en M2 dont le coût de la formation est plus élevé.

Le bilan est adopté à l'unanimité des membres du CEVU.

Il est rappelé que toute demande de modification de maquette doit passer en premier par la composante et être adoptée en conseil de composante avant examen en CEVU.

7.- Conventions

UFR Médecine

✦ **Convention relative à l'admission à l'Institut Régional de Formation de Techniciens de Laboratoire médical du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours pour 2011/2012**

Le jury prévu à l'article 8 de l'arrêté du 2 juin 2010 peut admettre en première année d'études préparatoires au diplôme d'Etat de technicien de laboratoire, les étudiants sélectionnés à partir des résultats obtenus lors de la validation d'unités d'enseignement de la formation délivrée au cours de la Première Année Commune aux Etudes de Santé. Le nombre de places offertes aux étudiants issus de la PACES est fixé chaque année par la Directrice de l'Institut après avis du conseil pédagogique.

La durée de la convention est conclue pour une période expérimentale d'une année à compter de la rentrée 2011/2012.

La convention est adoptée à l'unanimité par les membres du CEVU

Relations Internationales

UFR Sciences et Techniques

✚ **Renouvellement de la convention de délocalisation du Master de Mathématiques appliquées à Ho Chi Minh Ville (Vietnam) et en collaboration avec l'Université d'Orléans**

Accord cadre de coopération

Les universités d'Orléans et François-Rabelais de Tours opèrent une délocalisation de la deuxième année de ce diplôme, parcours international à double finalité recherche et professionnelle.

L'objectif est de permettre aux étudiants de l'Université Nationale du Vietnam à Ho Chi Minh Ville d'acquérir des compétences dans le domaine de Mathématiques Appliquées. Les enseignements proposés correspondent aux besoins actuels des étudiants vietnamiens en adéquation avec les formations existantes et le développement économique actuel.

Les meilleurs étudiants seront encouragés à poursuivre le master par une thèse dans un laboratoire européen.

Cette formation se déroulera sur une année (2 semestres) correspondant à 60 crédits ECTS. Elle se déroule dans les locaux de l'Université partenaire.

Le CEVU donne un avis favorable à l'unanimité.

UFR Droit, Economie et Sciences Sociales

✚ **Renouvellement de la convention de délocalisation du M2 Juriste européen à Lodz (Pologne)**

Il s'agit de poursuivre notre partenariat avec l'Université polonaise pour ce M2 juriste européen.

Actuellement les partenaires travaillent sur une extension de cet accord avec la création d'un double diplôme pour la rentrée 2013/2014 : master spécialité juriste européen, parcours bilingue « droit européen des affaires » à Lodz.

Le CEVU donne un avis favorable à l'unanimité.

UFR Médecine

✚ **Renouvellement de la convention de coopération formation - recherche avec l'Université Saint Joseph à Beyrouth (Liban)**

La convention permet de formaliser une collaboration qui existe depuis de nombreuses années avec l'université Saint Joseph. Ce modèle de convention a déjà été validé avec d'autres partenaires.

Un bilan annuel des activités réalisées ou en cours sera fourni à l'Université François-Rabelais de Tours.

Le CEVU donne un avis favorable à l'unanimité.

UFR Lettres et Langues

✚ **Convention d'échange d'étudiants avec l'Université de Tunja (Colombie)**

La collaboration portera sur la mise en œuvre d'échanges d'étudiants au niveau licence et/ou niveau Master.

Le niveau de langue française requis est TCF B1, TEF niveau 3 ou DELF B1.

Il est demandé de préciser le niveau de langue en espagnol.

Les étudiants de l'université de Tours doivent avoir une moyenne supérieure à 14/20 pour postuler à cet échange. Il est demandé de descendre à une moyenne de 12 qui paraît plus en rapport avec les exigences des partenaires.

L'avis du CEVU est unanime pour l'adoption de cette convention sous réserve des modifications demandées.

✚ **Convention d'échange d'étudiants avec l'Université de SungKyunKwan (Corée du Sud)**

Le partenariat est reconduit avec des compétences requises au niveau du français (TCF B1, TEF niveau 3, DELF B1).

Pour être admis à l'université SKKU le niveau d'anglais doit correspondre 83 points TOEFL ou 6,5 points à l'IELTS. Il y a possibilité de suivre des cours de français au CUEFFE (6h/semaines, sans frais supplémentaires).

L'avis du CEVU est unanime pour l'adoption de cette convention.

✚ **Convention d'échange d'étudiants avec l'Université de Kwazulu Natal (Afrique du Sud)**

L'intérêt de la convention est de développer les échanges d'étudiants dans la filière LEA (séjour obligatoire en L3 et M1) mais aussi dans d'autres filières, de mettre en place une coopération de recherche et d'échanges d'enseignants dans le domaine des études post-coloniales.

L'avis du CEVU est unanime pour l'adoption de cette convention.

SUFCO

✦ Convention de partenariat pédagogique portant sur la licence professionnelle

Assurance Banque Finance parcours « Conseiller clientèle expert »

L'objectif de ce partenariat est de définir les conditions de l'action de formation professionnelle dispensée conjointement entre les deux établissements dans le cadre de la licence professionnelle Assurance Banque Finance. L'effectif de recrutement est fixé à un minimum de 12 apprenants, le groupe de référence est 20 apprenants pour une année de formation. En deçà de 12 apprenants le comité de pilotage peut décider de ne pas ouvrir la formation.

Il est demandé un certain nombre de précisions et une modification : étendre le nombre de personnes du comité de pilotage qui, pour le moment, n'est constitué que de deux personnes.

L'avis du CEVU est unanime pour l'adoption de cette convention sous réserve des modifications demandées.

UFR Sciences pharmaceutiques

✦ Convention de formation avec l'Ecole de Secours et Sauvetage d'Indre et Loire (ESS37)

Le partenaire s'engage à organiser l'action de formation »prévention et secours civique niveau 1 « et à former 108 personnes soit 8 groupes de 11 stagiaires et 2 groupes de 10 stagiaires pour une durée de 12 heures par groupe et selon un planning détaillé.

L'avis du CEVU est unanime pour l'adoption de cette convention.